



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/133[✓]
S/21156
20 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Point 32 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 20 février 1990, adressée au Secrétaire général par
Le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, un communiqué de presse du Gouvernement National du Cambodge, daté du 17 février 1990.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué de presse du Gouvernement National du Cambodge comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du
Cambodge auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) THIOUNN Prasith

* A/45/50.

ANNEXE

COMMUNIQUE DE PRESSE
DU
GOUVERNEMENT NATIONAL DU CAMBODGE

1. Le 17 février 1990, le Conseil des Ministres du Gouvernement National du Cambodge (GNC) s'est réuni sous la présidence de S.E. M. SON SANN, Premier Ministre du GNC, avec la participation de S.E. M. KHIEU SAMPHAN, Vice-Président du Cambodge chargé des Affaires Etrangères, et S.A.R. le Prince NORODOM RANARIDDH, Représentant Personnel de S.A.R. Samdech NORODOM SIHANOUK au Cambodge et en Asie, ainsi que d'autres Ministres du GNC.

2. Le Conseil des Ministres a examiné la situation de la lutte du peuple cambodgien dans tous les domaines en vue de reconquérir son indépendance nationale et sa souveraineté.

Le Conseil des Ministres voudrait rendre un profond hommage à tous les patriotes cambodgiens pour leurs sacrifices sublimes qui ont permis d'obtenir des progrès sur le champs de bataille.

3. Le Conseil des Ministres voudrait aussi réitérer la volonté du Gouvernement National du Cambodge d'obtenir un règlement global pour mettre fin à l'occupation vietnamienne au Cambodge.

A cet égard, le Conseil des Ministres estime que la Réunion Informelle sur le Cambodge (RIC) qui se tiendra du 26 au 28 février 1990 à Jakarta dans le cadre de la Conférence Internationale de Paris sur le Cambodge (CIPC), doit comporter un ordre du jour ayant trait à tous les aspects d'un règlement global, et les règles de procédure de la CIPC, particulièrement la règle de l'unanimité.

4. Le Conseil des Ministres voudrait saisir cette occasion pour renouveler la profonde gratitude du peuple cambodgien et du GNC sous la direction de S.A.R. Samdech NORODOM SIHANOUK, Président du Cambodge, à tous les pays épris de paix, de justice et de liberté dans le monde pour leur précieux soutien apporté à la lutte du peuple cambodgien et voudrait les appeler à maintenir ce soutien jusqu'à ce que le Cambodge redevienne indépendant à 100 pour cent.

Le 17 février 1990

Signé:

SON SANN

Signé:

KHIEU SAMPHAN

Signé:

NORODOM RANARIDDH
